

TROISIEME DEGRE DE TRANSITION (5^{ème} et 6^{ème} années)

Assurant une formation humaniste, l'enseignement de transition prépare aux études supérieures sans exclure l'entrée dans la vie active. Il est organisé selon deux formes : l'enseignement général et l'enseignement technologique. Le Collège n'organise au troisième degré que des filières propres à l'enseignement général.

Chaque filière est caractérisée par une orientation spécifique, une très large partie de formation obligatoire et, dans certains cas, une partie facultative (activités au choix). Il est évident que tout choix impliquera des renoncements : on ne peut tout vouloir faire... De plus il ne faut pas oublier que certains choix qui ne seraient pas possibles dans les filières proposées peuvent être compensés par des cours de vacances et/ou du soir.

Le choix de la filière au début de ces deux années d'étude est primordial et doit être mûrement réfléchi. La loi ne permet pas de changer de filière après le 15 octobre et ne l'autorise pas non plus entre la cinquième et la sixième année. Toute demande de changement d'orientation au-delà du 6 juillet sera soumise à l'approbation de la direction.

La direction du Collège se réserve le droit de ne pas organiser un cours et/ou une filière qui ne réuniraient pas un nombre suffisant d'élèves, ce qui amènerait l'élève à revoir son choix.

Le tableau de la page suivante précise les orientations, les branches enseignées et les nombres d'heures correspondants. Il suppose la lecture attentive des remarques suivantes :

1. Au regard de l'importance de la connaissance des langues dans le monde actuel et à venir, le Collège impose l'option « Anglais 4 périodes » à tous les élèves des filières de transition.
2. Le cours de mathématique « **6+2** » consiste en un cours de mathématique 6h et de 2h d'activité au choix "Préparation Mathématique". Ces deux heures supplémentaires visent à approfondir les connaissances et compétences des élèves qui se destinent à des études supérieures « scientifico-mathématiques ». **Elle ne dispense cependant pas de suivre pendant la sixième année, en dehors du Collège, une préparation spécifique aux examens d'entrée dans les Facultés polytechniques pour les élèves désireux de suivre les études menant au diplôme d' « ingénieur civil ».**
3. Les filières contenant le cours d'éducation physique 4 heures ne sont organisées que pour les garçons.
4. Les élèves légalement dispensés du cours de néerlandais ne peuvent choisir que les filières dont les numéros sont suivis d'un astérisque, sauf s'ils suivent le cours de « Français langue étrangère (FLE) », non présent dans les grilles proposées.

Liste des sigles

AN = ANglais	HI = HIstoire	RE = REligion catholique
EP = Education Physique	LA = LAtin	SC = SCiences
ES = ESpagnol	MA = MATHématique	SE = Sciences Economiques
FR = FRançais	NE = NEerlandais	
GS = Formation Géographique et Sociale (FGS)		

VOIR VERSO